

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 Octobre 2018, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Déborah LEGER.
Messieurs Cyrille COCOLON, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean FULCRAND,
Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Madame LACLAU Corinne (procuration Mr LAFFONT), Messieurs Olivier
BONNAFOUX (procuration Mr NEGROU), Gilles COSTE (procuration Mme DORLEANS).

Mme le Maire demande aux élus d'opposition d'indiquer clairement le canal par lequel est diffusé le film du Conseil Municipal. Elle rappelle que la loi protège les fonctionnaires dont le visage doit être « flouté » et que seuls les plans larges sont autorisés.

Madame DORLEANS estime être « dans son droit » tout en disposant sa caméra uniquement face au maire.

Les sujets à l'ordre du jour étant importants pour l'avenir de la commune Mme le Maire décide de clore la discussion et de faire l'appel des présents.

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Deux rapports supplémentaires sont présentés à l'ordre du jour : solidarité Aude, Aide exceptionnelle à l'association sportive gérant le club de football.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Information de Mme le Maire sur les travaux de la commission d'appels d'offres lot2 à 11 Ucovia.

Rappel :

Le 13 Août l'appel public à la concurrence a été publié par Midi libre, le 20 septembre la CAO a procédé à l'ouverture des plis en ne retenant que les offres arrivées avant la clôture du marché.

Le 17 Octobre, après analyse de toutes les propositions, le montant total des travaux dépasse de plus de 20 % l'étude réalisée par un économiste de la construction. Aussi, afin d'élargir les propositions, la commission, à l'unanimité a choisi de relancer la procédure pour rester dans les « normes » du budget prévisionnel.

Le nouvel appel d'offres est programmé pour le 5 novembre avec un début des travaux le 5 décembre.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mr DELACROIX Christophe

Le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Aide d'urgence Département de l'Aude.

Présentation de Mr FULCRAND, Conseiller Municipal.

En 2014, Plaissan, victime de catastrophe naturelle a bénéficié de la solidarité du département du Puy de Dôme à hauteur de 50 000 € et d'autres communes même très modestes, ce qui nous avait beaucoup touché. Aujourd'hui, l'Aude a besoin de l'aide de chaque commune à hauteur de ses moyens. Le conseil attribue à l'unanimité une subvention de 500 €.

DELIBERATION N°2 : Subvention exceptionnelle Foot.

Présentation de Mr PINGAUD.

Les deux club de football de la commune devaient fusionner et porter le nom de USP (Union Sportive Plaisannaise). Mais une mésentente avec la JSP n'a pas permis la fusion complète notamment pour le transfert de la trésorerie. A ce jour, Il est difficile à la nouvelle entité de faire vivre le club. Une aide de la part de la commune permettrait le bon fonctionnement des activités. Mr PINGAUD propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros déductible sur la subvention 2019.

Mme AUBERT Caroline, adjointe, demande si les subventions initiales ont été versées à chaque club. Mr PINGAUD répond que depuis le mois de juin toutes les subventions ont été versées aux associations.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Présentation de Mr NEGROU (en remplacement de Mr Bonnafoux)

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

DELIBERATION N°4 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

Présentation de Mr COCOLON

Comme chaque année Il convient de voter la rémunération du trésorier de Gignac.

VOTE : A l'unanimité, 100 % de l'assiette prévue soit 435.51 € Brut.

DELIBERATION N°5 : Demande de subvention région Occitanie - Aménagement PMR et extension de la bibliothèque.

Présentation Caroline AUBERT, adjointe

Le conseil municipal du 27 juin 2018 a voté une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du programme voirie-patrimoine FAIC ayant pour objet des travaux de réfection et aménagement PMR d'un bâtiment public pour un montant de 15 545.75 euros. La commune de Plaissan souhaite à la fois réhabiliter le patrimoine communal et développer l'accès à la culture dans un cadre plus agréable et mieux adapté. Le Conseil Départemental nous a octroyé une somme de 9 000 euros pour l'agrandissement de la bibliothèque et son ouverture rue des arts et métiers.

Mme Aubert tient à remercier les élus du département Mme Morère et Mr SOTO pour leur précieux appui et rappelle l'engagement de la commune pour la lecture publique plus particulièrement à destination des enfants.

A présent nous allons déposer le même dossier aux services de la région Occitanie.

Montant des travaux HT 15 545.75 euros.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : Demande de subvention DETR 2019 pour projets en faveur du maintien et du développement des services publics en milieu rural.

Présentation de Mme le Maire.

Nous allons déposer une demande de subvention pour un espace de vie sociale qui comprendra un espace de restauration scolaire, des salles pour accueillir les activités pour enfants comme les ateliers Montessori, pour les ados ainsi que des activités pour les personnes âgées.

Mr Pingaud, 1^{er} adjoint expose qu'il s'agit d'un ERP important avec rénovation complète de la maison Malavialle. Les dossiers de subventions et de permis de construire devront être déposés le plus rapidement possible pour un début des travaux été prochain. Mme DORLEANS demande à qui nous allons demander des subventions ? Mme le Maire répond que des dossiers seront déposés auprès de l'ETAT, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Hérault et la CAF. L'objectif est de se rapprocher de 80 % de subventions publiques.

Montant du projet 300 000 Ht.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Demande de subvention DETR 2019 pour projet maison de santé pluriprofessionnelle en milieu rural.

Présentation de Mr PINGAUD 1^{er} adjoint.

Le plateau technique du 1^{er} étage Ucovia fait l'objet de demandes de subventions annexes aux travaux de requalification du bâtiment. Le montant des travaux est estimé à 125 000 €. Mr LAFFONT demande si un médecin est prévu. Mme le Maire répond qu'elle ne rencontre pas de réticences vis-à-vis de la Maison de santé de Plaissan de la part des diverses instances représentatives bien au contraire. Elle précise n'avoir aucune inquiétude.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°8 : Demande de subvention région Occitanie projet maison de santé pluriprofessionnelle en milieu rural.

Présentation identique à la demande de subvention DETR de Mme Le Maire.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°9 : Convention Fondation 30 millions d'amis.

Présentation de Mme LEGER Déborah

Vu la population grandissante de chats errants sur la commune, des administrés ont demandé la régulation des naissances de ces derniers. L'association « la pomponette » qui œuvre pour la défense et la protection des animaux, soutenue par la fondation 30 millions d'amis propose d'effectuer cette régulation en stérilisant les chats errants. Pour cela une convention doit être signée avec la fondation 30 millions d'amis.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°10 : Convention partenariat «Homo Ludens Associés » 2019.

Présentation Mr DELACROIX Christophe

Le conseil municipal en date du 05 octobre 2017 a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec l'association « Homo ludens associé » qui propose l'organisation d'activités ludiques pour les enfants scolarisés en primaire et les pré-ados. Cette association se propose de renouveler l'expérience pour 2019 à raison de 32 séances de jeux. De plus, un éducateur diplômé accueille en ce moment 17 jeunes de la commune au club ado, ce qui est très positif.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°11 : Recensement 2019 : Désignation du coordonnateur communal.

Présentation Mr FIRINGA Serge

Le recensement de la population est organisé du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. L'INSEE demande à la commune de nommer un coordonnateur communal.

Mme Véronique GARS est proposée.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°12: Désignation du conseil Maître Groussard pour défendre la commune sur recours n° 1802829-1

Présentation Mr PINGAUD

Un recours contentieux sur le refus de permis de construire n° 034 204 18 00003 (déposé le 29 janvier 2018 pour la construction d'un hangar agricole refusé le 23 mai 2018) a été formulé devant le tribunal administratif.

Il faut désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune. Maître Groussard avocat ayant déjà défendu avec succès la commune pour des dossiers d'urbanisme est proposée.

Caroline Aubert, adjointe, demande des précisions sur les frais engendrés par les contentieux. Mme le Maire lui répond que les administrés en questions ont été condamnés à verser 1000 euros de dommages et intérêts lors du dernier recours contre le PLU mais espère cette fois-ci une condamnation aux dépens afin que la commune soit remboursée de ses frais.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°13 : Autorisation signature convention et acte notarié dossier Cristiani.

Mr PINGAUD donne aux membres du Conseil les précisions suivantes :

Afin de permettre à Mme Cristiani de procéder à la viabilisation de 3 parcelles la commune a amené l'eau, l'électricité et l'assainissement en bordure de ces 3 terrains. En retour, les équipements utiles en amont et en aval ont été installés sur un passage lui appartenant qui devait être cédé gracieusement à la collectivité.

La convention jointe à l'acte et proposée au vote implique une charge financière de plusieurs milliers d'euros. Il ne s'agit plus, en conséquence, d'un acte gracieux, d'une donation au profit de la collectivité.

Le Conseil doit se prononcer.

Vote : 6 CONTRE, 9 ABSTENTIONS, 0 POUR Rapport non adopté.

DELIBERATION N°14 : Convention partenariat PEPS.

Présentation de Mme Annie BOIX

La présente convention a pour objet de déterminer le cadre du partenariat dans lequel est animé et géré un temps d'ateliers pédagogiques de type Montessori au profit des élèves de l'école publique de Plaisan. Il s'agit pour la commune d'accompagner à la réussite scolaire tous les enfants et de n'en laisser aucun au bord du chemin. Ces ateliers ont lieu tous les mercredis matin en mairie.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°15 : Conventions GEEP services civiques.

Présentation Mme Annie BOIX

Convention avec le GEEP pour gestion administrative du service civique.

Coût du service civique pour la commune : 107.58 € par mois. Pour la 2^{ème} année consécutive, un jeune Plaisannais effectuera un service civique au profit de la population et sera encadré par Annie Boix et Déborah Leger. Il s'agit d'un engagement qui correspond aux valeurs de solidarité et de lien social exemplaires voulues par la majorité municipale.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°16 : Modification simplifiée du PLU (zones réservées et articles divers).

Suite à l'étude réalisée par le cabinet Bonnet, Mr Pingaud, adjoint à l'urbanisme, informe le conseil que le rapport définitif sur les OAP sera clos sous quinzaine et présenté à la commission urbanisme.

- Pour être en adéquation avec le PLH du cœur d'Hérault, le taux de logements sociaux dans les projets d'aménagement passe de 30 à 20 %.
- Harmonisation des clôtures en zone AU hauteur totale 1m80 (0.80 m de bâti et 1 m de panneau rigide).
- Modification art 10 du PLU (hauteur des constructions).
- Terrains quartier jeu de Boules : changement d'implantation des emplacements réservés.
- Chemin des Horts Basses alignement des limites de terrain pour obtenir 8.50 m de voirie minimum.

Précision apportée par le rapporteur : les PPA seront interrogées pour avis, ensuite la consultation publique sera programmée.

Mme le Maire ajoute à destination des deux membres de l'opposition présents que le PLU a été voté 1 mois avant les élections municipales de 2014 que l'équipe actuelle le subit et le défend malgré ses anomalies et son gigantisme mais qu'il constitue un outil vivant qu'il convient d'améliorer.

Information complémentaire donnée par le Maire : Le PAEN sera bientôt présenté en consultation publique, il permettra de contraindre l'urbanisation et de protéger les zones agricoles et naturelles. Olivier Bonnafoux a reçu délégation pour traiter cet important dossier.

Mr Fulcrand intervient pour informer le Conseil de l'injustice qui lui a été faite par l'ancienne municipalité en excluant sa parcelle de la zone AU. Mme le Maire l'assure de son soutien et s'engage à traiter sa demande avec le cabinet d'études.

Mr LAFFONT aurait souhaité céder la totalité des décisions relevant du PLU à la CCVH. Mme le Maire lui répond que contrairement à la Com Com Lodévois Larzac, la CCVH n'a pas voté pour mutualiser les questions d'urbanisme au travers d'un PLUI.

Vote : 11 POUR, 4 CONTRE

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.